



Inscriptions aux concours 2010

des 1^{er} et 2nd degrés publics et privés, *Étudiants, AEd, non-titulaires, salariés du privé...*

Édito

2010 : année des zéros ?

L'année 2010 est l'année zéro d'une réforme qui ne satisfait que le gouvernement et sa frénésie à faire des économies. En repoussant le recrutement au niveau Master (M2, et de manière transitoire en M1 pour cette année), le gouvernement rend encore plus sélectif l'accès aux postes de titulaires dans l'Éducation nationale... Le ministre impose à des milliers d'étudiants une année supplémentaire de formation universitaire, mais sans le statut de fonctionnaire stagiaire.

Le gouvernement se crée, au passage, un réservoir d'étudiants précaires... (circulaire n° 2009-109 du 20.08.2009)

Il est ainsi prévu un "stage en responsabilité" (sans filet !) d'un maximum de 108 h dans les écoles et établissements scolaires... Bref, les étudiants préparant le concours vont devenir des vacataires, affectés en fonction -essentiellement- des besoins de remplacement !

Nous dénonçons cette circulaire qui crée plus d'illusions (34,30 €/heure...) que de démocratisation des recrutements.

**Pas de fatalité pour autant !
Pour lutter et proposer,
la CGT-Educ'action
est présente à vos côtés.**

Matthieu Brabant (Créteil),
Joël Galiay (Aix-Marseille),
Philippe Péchoux (Rouen),

co-responsables du collectif Formation
des maîtres de la CGT Educ'action

■ Dates et modalités d'inscription aux concours

BO spécial n° 7 du 16 juillet 2009

→ Inscription par Internet

**Du jeudi 10 septembre 2009
au mardi 20 octobre 2009
avant 17 h, heure de Paris.**

Une adresse postale permanente est nécessaire jusqu'en juillet 2010.

• Justification de l'inscription

Après la saisie, vérifiez le récapitulatif (concours, options) et validez.

Un numéro d'inscription vous est attribué avec la date et l'heure. **Imprimez l'écran ou, à défaut, notez soigneusement ce numéro.** Vous recevrez un courriel confirmant votre inscription.

• Modification de l'inscription

Pendant la période d'ouverture du serveur, vous pouvez modifier les données de votre dossier à l'aide de votre numéro d'inscription.

En cas d'impossibilité de se connecter, inscription exceptionnelle par écrit.

Vous pouvez, sur demande écrite établie obligatoirement selon le modèle p. 3, obtenir un dossier imprimé de candidature (cf date ci-dessous).

Ces demandes devront être renvoyées, **en recommandé simple**, au rectorat dont vous dépendez, le cachet de la poste faisant foi. **Conservez le récépissé d'envoi.**

**Au plus tard
mardi 20 octobre 2009 avant minuit,
pour le dossier d'inscription.**

→ Confirmation de l'inscription par courrier

Un courrier reprenant les éléments d'information fournis vous est adressé par voie postale.

Ces dossiers d'inscription, dûment complétés, devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription, au plus tard :

**mardi 27 octobre 2009, avant minuit,
le cachet de la poste faisant foi.**

Il est conseillé de ne pas attendre la dernière minute pour s'inscrire, sachant qu'il faut aussi tenir compte des délais d'acheminement des dossiers par la voie postale (seulement une semaine entre la fin de l'inscription internet et la réexpédition du dossier d'inscription complété).

Recevabilité des candidatures

L'administration ne vérifie pas les conditions d'inscription avant les épreuves. Votre convocation ne préjuge pas de la recevabilité de votre candidature.

En cas d'erreur, même de bonne foi, votre admission peut être annulée (art. 20 de la loi n° 84-16 du 11.01.1984).

Attention : En application du principe d'égalité de traitement, AUCUNE inscription ou confirmation ne sera acceptée postérieurement aux dates fixées.

Étudiants, fonctionnaires stagiaires, élisez vos représentants à l'Université

Les étudiants et les stagiaires IUFM votent pour élire des représentants au Conseil d'Administration (CA), au Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) de l'Université ou au Conseil d'École (CE) dans les IUFM intégrés.

**Ces quatre dernières années,
la CGT a multiplié par deux
le nombre de listes présentées.
Elle a doublé son score,
avec une moyenne nationale
de près de 10%.
Grâce à vous, la CGT est
devenue la 3^e organisation
syndicale parmi
les étudiants et stagiaires.**

La CGT Educ'action s'est donnée comme priorité le renforcement de sa présence dans les IUFM pour aider les étudiants et les stagiaires à intégrer, dans de bonnes conditions, le corps des professeurs des 1^{er} et 2nd degrés et des CPE. Les décisions prises au CE de l'IUFM ont des répercussions sur vos conditions d'études.

Aussi, participez aux élections, en étant candidat sur une liste CGT, en votant pour les listes CGT !



Pour en savoir plus

Note d'Information de la DEPP

(www.education.gouv.fr)

Rubrique : "Evaluations et statistiques")

- Repères et références statistiques 2009 ;
- Concours de recrutement du 2nd degré, session 2007, n°08-21, juin 2008 ;
- Concours de recrutement des professeurs des écoles, session 2007, n°09-12, mai 2009.

■ Qui, quand, où, comment ?

→ Education nationale : s'informer sur les épreuves et le nombre de postes

. Premier degré * : <http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html>

. Second degré ** : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

. Inscription par écrit pour les 1^{er} et 2nd degrés (cf p. 1 et 3).

(* PE ; ** PLP, CAPES, CAPET, CAPEPS, AGREGATION, CPE, COP).

→ IUFM et CFPP (centre de formation de l'enseignement privé du 1^{er} degré)

Les étudiants inscrits à l'IUFM ou au CFPP doivent obligatoirement s'inscrire dans l'académie correspondant au lieu de formation suivi.

→ Premier degré (public et privé)

Les candidats au professorat des écoles, hors IUFM et CFPP, doivent s'inscrire auprès du rectorat de l'académie au titre de laquelle ils désirent concourir.

→ Second degré (public et privé)

• Candidats en métropole et dans les DOM

. Les fonctionnaires et les maîtres des établissements privés sous contrat, les assistants d'éducation, les vacataires ou contractuels s'inscrivent auprès du rectorat de leur résidence administrative.

. Les autres candidats (salariés du privé...) s'inscrivent auprès du rectorat dans lequel ils ont leur résidence personnelle.

• Candidats à l'étranger, dans les COM, en Nouvelle Calédonie

Sur le site du ministère, les candidats, après avoir sélectionné leur territoire ou leur pays de résidence, s'inscrivent sur le serveur de l'académie dont ils relèvent.

→ Enseignement agricole (public et privé)

Il existe aussi des concours de recrutement dans l'enseignement agricole (CAPESA, CAPETA, PLPA, CPE). Attention, calendrier particulier, voir le site : www.clorofil.fr/metiers-recrutement.html

■ Quel calendrier pour l'admissibilité ?

→ Admissibilité du premier degré (externe, 2nd concours interne, 3^e concours)

- . Épreuve de langue régionale/cycle prépa. : fixée par le recteur de l'académie
- . Épreuve de français : mardi 27 avril 2010
- . Épreuve de mathématiques : mercredi 28 avril 2010
- . Épreuve d'hist.géo/sciences expérimentales : mercredi 28 avril 2010

→ Admissibilité des concours du second degré

	Concours externes	Concours internes
CPE	9, 10 février 2010	1 ^{er} février 2010
CAPEPS	17, 18 février 2010	5 février 2010
CAPET	11, 12 février 2010	4 février 2010
COP	11, 12 février 2010	11, 12 février 2010
PLP	23, 24 février 2010	3, 4 février 2010
CAPES	du 1 ^{er} au 18 mars 2010	2 février 2010
CAPES 3 ^e voie	du 4 au 8 mars 2010	
Agrégation	du 7 au 22 avril 2010	du 26 au 29 janvier 2010

Candidats handicapés et bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Des dérogations aux règles de déroulement des concours sont prévues afin, notamment, d'adapter la durée et le fractionnement des épreuves aux moyens physiques des candidats ou de leur apporter les aides humaines et techniques nécessaires.

Les aménagements d'épreuves doivent être demandés au moment de l'inscription sur formulaire spécifique. Ils sont accordés par le service organisateur du concours après la production d'un certificat médical délivré par un médecin agréé précisant les aménagements souhaitables. Ces aménagements ne sont pas accordés automatiquement mais en fonction de la nature du handicap.

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIMÉ D'INSCRIPTION - Session 2010

À envoyer en recommandé simple au service académique chargé de votre inscription

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances ⁽²⁾	
M., Mme, Mlle ⁽¹⁾	Résidence, bâtiment :	
Nom de naissance :	N°:	Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal :	
Prénom(s) :	Commune de résidence :	
	Ville :	
	Pays :	
	Tél. fixe :	Tél. portable :
	Adresse électronique :	

Cocher obligatoirement la case correspondant au concours ou à l'examen choisi

Concours du 2 nd degré ⁽³⁾	Externe	CAFEP	3 ^{ème} concours		Interne	CAER	Concours de professeurs des écoles		
			3 ^{ème} concours	3 ^{ème} CAFEP			concours public	concours privé	
Agrégation							Externe		
CAPES							Externe spécial		
CAPET							3 ^{ème} concours		
CAPEPS							1 ^{er} concours interne		
CAPLP							2 nd concours interne		
CPE							2 nd concours interne spécial		
COP							Concours administratifs, techniques, sociaux, de santé, et des bibliothèques		
Discipline							Concours interne D'ADAENES		<input type="checkbox"/>
Concours de personnels d'encadrement							Examen professionnel D'APAENES		<input type="checkbox"/>
Personnels de direction de			1 ^{ère} classe	<input type="checkbox"/>	2 ^{ème} classe	<input type="checkbox"/>	Concours interne de CTSS		<input type="checkbox"/>
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux							Conservateurs :	concours externe <input type="checkbox"/>	concours interne <input type="checkbox"/>
Inspecteurs de l'éducation nationale							Assistants des bibliothécaires :	concours externe <input type="checkbox"/>	concours interne <input type="checkbox"/>
Examens professionnels de technicien							Bibliothécaires adjoints spécialisés :	concours externe <input type="checkbox"/>	concours interne <input type="checkbox"/>
Techniciens de labo de classe supérieure							Techniciens de labo :	concours externe <input type="checkbox"/>	concours interne <input type="checkbox"/>



La demande de dossier imprimé d'inscription doit être adressée par voie postale et en recommandé simple au plus tard le **mardi 20 octobre 2009** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.



Le dossier imprimé d'inscription au concours dûment complété devra être renvoyé par voie postale en recommandé simple au plus tard le **mardi 27 octobre 2009** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.



(1) Rayer la mention inutile

(2) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.

Fait à _____, le _____

Signature

Dispositions transitoires pour 2010 : master 1 obligatoire sauf...

→ Concours externes (CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CPE)

- Présent aux épreuves d'admissibilité du concours externe à la session 2009 (ou en 2008, à défaut d'ouverture en 2009 pour certains CAPES, CAPET, PLP), vous bénéficiez encore des conditions de diplômes en vigueur à la session 2009 : licence (L 3) ou équivalence sous réserve d'être inscrit en 1^{er} année de master 1 (M1) à l'IUFM ou non.
- Vous n'avez pas participé aux épreuves d'admissibilité précitées. A défaut du M 1 obligatoire, il est nécessaire de s'inscrire à la rentrée universitaire 2009, en quatrième année d'études postsecondaires en vue de l'obtention d'un M1 ou d'un titre ou diplôme équivalent.

En cas de réussite au concours, vous ne pourrez être nommé fonctionnaire stagiaire que si vous justifiez de la **validation d'une année d'études de M 1**.

→ Concours internes

A titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, maintien des conditions de diplômes en vigueur à la session 2009 : licence ou équivalence pour les candidats recrutés avant le 30.07.2009. Après cette date, à titre transitoire et pour la seule session 2010, justification, au plus tard à la date de clôture des registres d'une inscription en M1.

Les mesures transitoires (pour la seule session 2010) ne règlent en rien la situation des nombreux non-titulaires encore recrutés avec une licence ou les PLP des disciplines professionnelles pour lesquelles il n'existe pas de master.

■ Diplômes, titres ou expérience

à titre transitoire pour la session 2010

Agrégation	Bac + 4 (diplôme de STAPS pour le PEPS) ; maîtrise ou plus ; master (bac + 5) ; diplôme d'ingénieur ; d'école supérieure de commerce ; certificat d'aptitude au professorat du 2 nd degré (CAPES, CAPET, PLP, CAPEPS).
CAPES, CPE, PE	Bac + 4 ou licence et inscription en M1 en 2009 ; attestation en natation et secourisme (PE).
CAPEPS	Bac + 4 ou plus (STAPS) ; attestation d'aptitude au sauvetage et secourisme.
CAPET	Bac + 4 ou 5 ans de pratique professionnelle en qualité de cadre.
CAPLP	Idem CAPES, CAPET (ex-cadre), diplôme "meilleur ouvrier de France" ; pour les spécialités sans licence : bac + 2 et cinq ans de pratique professionnelle ; s'il n'existe pas de diplôme supérieur de niveau IV (bac) : sept ans de pratique professionnelle et diplôme de niveau IV, ou huit ans et un diplôme de niveau V (CAP - BEP pour l'interne uniquement) ; cycle préparatoire PLP externe.
COP	Licence de psychologie.
3^e voie	Aucune condition de diplôme.

■ Conditions d'inscription

- Aucune limite d'âge (sauf pour les cycles préparatoires à 55 ans).
- Nationalité française ou membre de l'espace ou de la Communauté européenne, au plus tard à la date de la première épreuve du concours. Aucune condition pour l'enseignement privé.
- Certificat médical pour les épreuves sportives d'admission (EPS et PE).
- CAPET et PLP : expérience professionnelle dans le privé : 5 ans comme

cadre.

- Titres, diplômes et expérience professionnelle exigés (*cf tableau ci-dessus*) : dispense pour les mères et les pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau sur liste ministérielle.
- Aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- Concours de 3^e voie : 5 ans accomplis dans le cadre d'un contrat droit privé.

Expérience professionnelle dans le secteur privé

- **PLP des disciplines professionnelles et CAPET** : si vous avez déjà travaillé dans le secteur privé comme cadre pendant 5 ans, inscrivez-vous quels que soient vos diplômes * pour bénéficier d'une prise en compte de votre ancienneté (reclassement).

- **Salariés du privé** : optez pour le concours de 3^e voie afin de bénéficier du reclassement.

* Cochez : "PRAT PROF 5 ANS CADRE"
Pour la profession, sélectionnez : "CADRE SECT PRIVÉ CONV COLLECT".



4 p. Inscriptions
concours 2009/2010

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer *
 être candidat-e- sur la liste CGT à l'IUFM

Assistant d'éducation (Aed) Autre (à préciser) :

Étudiant-e- 1^{er} année 1^{er} degré 2nd degré Discipline/Corps :

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél E-mail

* Cotisation étudiante : 25 €/an (vous permettant de recevoir notre presse syndicale et un dossier Spécial Affectation en 2^e année d'IUFM)

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr